

Portefeuille des risques

L'OFAC gère depuis plusieurs années un portefeuille des risques qui donne un aperçu des principaux risques qui caractérisent le système aéronautique suisse. Le portefeuille constitue également une source d'informations et à ce titre il est indispensable à la gestion des risques. Cet instrument se fonde sur l'analyse des données et sur les estimations des experts des services de l'OFAC en charge de la sécurité. En 2010, l'OFAC a identifié les huit risques principaux suivants :

Perte de contrôle (Loss of Control)

Situation où l'équipage perd au moins en partie le contrôle de l'avion ou de ses systèmes. Le nombre de cas a légèrement reculé par rapport à 2009.

Accidents au décollage ou à l'atterrissage

Situation où l'équipage n'a pas réussi à décoller, à interrompre le décollage ou à atterrir, alors que cela était possible. Dans cette catégorie, le nombre de cas a légèrement reculé par rapport à l'année précédente.

Abordage en vol (Mid-air Collision)

Collision entre deux aéronefs en vol. L'OFAC a constaté une diminution des rapprochements anormaux entre aéronefs (Airprox).

Sortie de piste accidentelle (Runway Excursion)

Cas où l'aéronef quitte la piste au décollage ou à l'atterrissage de manière imprévue. Ces cas ont régressé par rapport à l'année précédente.

Collision au sol avec des obstacles au sol

Collision au sol d'un aéronef avec un obstacle, un véhicule ou une personne. Le nombre d'événements a reculé par rapport à l'année précédente.

Impact sans perte de contrôle (Controlled Flight into Terrain)

Terme spécialisé désignant la chute d'un aéronef en parfait état de navigabilité et contrôlable. Le nombre de cas a légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

Incursions sur piste (Runway Incursions)

Présence non autorisée ou imprévue d'un aéronef, d'un véhicule, d'une personne ou d'un animal dans la zone protégée des pistes. Dans ce domaine, les cas ont légèrement baissé par rapport à 2009.

Blessures aux personnes et dommages matériels

Blessures aux personnes – autres que celles formant l'équipage – et prenant part à l'exploitation de l'aéronef ainsi que dommages matériels qui, sans être causés à l'aéronef, sont directement liés à son exploitation. Cette catégorie figure depuis 2009 dans le portefeuille des risques. L'OFAC n'a enregistré en 2010 aucune variation significative par rapport à l'année précédente.

Les données de l'OFAC en matière de risques sont largement comparables à celles de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et des autorités des pays voisins. Pour l'OFAC, il s'agit d'une preuve de la pertinence et de la validité de son portefeuille des risques.

Evolution des accidents et incidents graves dans les huit principales catégories de risques par million de vols

